



## RAPPORT FINANCIER DE LA CTOI A MI-PAROURS POUR 2022

PREPARE PAR : SECRETARIAT

### OBJECTIF

1. Le Règlement financier de la CTOI (2019) demande un examen à mi-parcours des finances de la CTOI, qui sera élaboré par le Secrétariat et examiné par le CPAF et la Commission.

### SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME EN 2022

**Au 30 avril 2022, près de 66% du budget de 2022 ont été reçus des Membres.**

2. Le total des contributions requises des Parties contractantes au titre du budget de 2022 s'élevait à 4 071 765 USD.
3. Au 30 avril 2022, un total de 2 682 508 USD a été reçu. Il est à noter, toutefois, que le montant des contributions inclut également certains arriérés de contributions dus d'années antérieures à 2022.
4. Les détails sur la situation des contributions sont disponibles à l'Appendice 1.

### DEPENSES POUR LES 4 PREMIERS MOIS DE 2022

**Au 30 avril 2022, près de 42% du budget de 2022 ont été utilisés.**

5. Le budget total au titre de 2022 s'élève à 4 071 765 USD et, au 30 avril, la Commission a utilisé (chiffres réels) la somme de 1 719 444 USD (42%, cf. Tableau 1).
6. Les budgets liés au personnel (totalisant 2 598 537 USD) sont en voie d'être pleinement utilisés mais il pourrait exister des différences en fin d'année en raison des fluctuations du taux de change USD-SCR pour les salaires locaux et des changements d'ajustement de poste imprévus.
7. Les budgets relatifs au fonctionnement sont également en cours, avec un total de 727 765 USD utilisés sur un budget de 1 293 200 USD (56%). Toutefois, certaines lignes budgétaires, comme les voyages, devraient être sous-utilisées en raison de l'impact de la pandémie. Il est à noter que les chiffres de dépenses de fonctionnement du tableau incluent des « engagements fermes » réalisés pour des accords contractuels, tels que des bons de commande et des contrats.

### TRANSFERT DE CREDITS ENTRE DES SOUS-POSTES DU BUDGET

*Conformément au Règlement financier (2019), le Secrétaire exécutif peut autoriser des transferts entre sous-postes jusqu'à un maximum de [15] pour cent des crédits visés à l'article III.5 du présent règlement, sur approbation du Président de la Commission et jusqu'au prochain examen à mi-parcours.*

8. En raison de la pandémie et en l'absence d'offres pour accueillir les réunions de la CTOI, la S26 et ses réunions associées et le CTCA10 se tiennent aux Seychelles aux frais de la Commission. Pour cette raison, le budget des réunions de 2022 (146 094 USD) a déjà été pleinement utilisé.
9. Le Secrétariat propose de tenir toutes les réunions des Groupes de travail en 2022 par vidéoconférence, mais si la Commission demande de tenir le CTCA11 et le CS25 sous un format hybride, un montant supplémentaire estimé de 100 000 USD pourrait alors être requis dans la ligne budgétaire Réunions. Si la ligne budgétaire Réunions nécessite des fonds additionnels en 2022, il est proposé de prélever ces fonds, dans un premier temps, sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, sur le Fonds de roulement.

## FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS

10. Au 30 avril 2022, un total de 112 867 USD a été utilisé dans le cadre du Fonds de Participation aux Réunions. Il est à noter que le budget du FPR de 2022 (de 25 000 USD) était un budget complémentaire en raison de considérables économies dans le FPR en 2021 en lien avec l'interruption des voyages due à la pandémie.
11. Conformément à l'Article XVI (5) du Règlement intérieur de la CTOI, « les fonds [du FPR] seront alloués de telle façon que, une même année, pas plus de 25% des dépenses ne soient allouées à la participation à des réunions non scientifiques. » Étant donné que les réunions en présentiel/hybrides ne sont actuellement prévues que pour une seule réunion scientifique en 2022, il est proposé de déroger à cette règle pour 2022, en permettant une participation maximum du FPR aux autres réunions hybrides.

## AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

### *La CTOI gère un ensemble de fonds extrabudgétaires en 2022*

12. Le Secrétariat conclura (des fonds n'ayant pas été reçus en 2022) un projet pluriannuel financé par l'Union Européenne (DG des Affaires maritimes et de la pêche). Ce projet a soutenu l'assistance technique aux pays en développement en vue d'améliorer la mise en œuvre du mécanisme d'observateurs en mer, la collecte des données et les travaux du Comité Scientifique ainsi que du Comité d'Application.
13. Plus tard en 2022, le Secrétariat devrait recevoir des fonds extrabudgétaires de l'ordre de 800 000 USD de l'Union Européenne (DG des Affaires maritimes et de la pêche) destinés à un projet pluriannuel à l'appui d'un ensemble d'activités scientifiques et d'application qui ont été classées prioritaires par la Commission à travers ses organes techniques.
14. Le Programme Régional d'Observateurs (PRO) a reçu un total de 590 040 USD à ce jour en 2022 des flottilles participant au programme. Des fonds excédentaires sont également disponibles de 2021 afin de maintenir le fonctionnement du PRO au niveau actuel de déploiements.

## SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Que le CPAF :

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** du rapport financier de la CTOI à mi-parcours pour 2022.
- b) **NOTE** qu'un montant supplémentaire estimé de 100 000 USD pourrait être requis dans la ligne budgétaire Réunions de 2022 si la Commission demande de tenir le CTCA11 et le CS25 sous un format hybride ; et **RECOMMANDE**, si la ligne budgétaire Réunions nécessite des fonds additionnels en 2022, de prélever ces fonds, dans un premier temps, sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, sur le Fonds de roulement.
- c) **RECOMMANDE** une DÉROGATION à l'Article XVI (5) du Règlement intérieur de la CTOI en 2022 pour permettre une participation maximum au Fonds de Participation aux Réunions.

**Tableau 1.** Comparaison entre les dépenses inscrites au budget et les dépenses réelles au 30 avril 2022 (en USD).

	BUDGET TOTAL 2022	DÉPENSES AU 30 AVRIL 2022	SOLDE	% UTILISAT ION
<b>PERSONNEL CADRES</b>				
SALAIRE DE BASE (& post adj)	1 351 055	474 355	876 700	35%
PENSION & SANTE	368 598	124 195	244 403	34%
INDEMNITÉS ET LOGEMENT FAO	657 593	181 970	475 623	28%
ICRU	68 940	11 303	57 637	16%
<b>PERSONNEL SG</b>	-	-	-	
SALAIRE DE BASE	59 037	27 483	31 553	47%
PENSION & SANTE	43 246	14 999	28 246	35%
INDEMNITÉS FAO	45 775	14 656	31 119	32%
ICRU	4 294	832	3 462	19%
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>2 598 537</b>	<b>849 793</b>	<b>1 748 744</b>	<b>33%</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	40 000	-	40 000	0%
CO-FINANCEMENT SUBVENTIONS SCIE	-	-	-	-
CO-FINANCEMENT SUBVENTIONS APPLI	-	-	-	-
DIVERS IMPRÉVUS	-	-	-	-
CONSULTANTS/PRESTATAIRES DE SERV	588 200	446 425	141 775	76%
VOYAGES (PERSONNEL)	165 000	6 176	158 824	4%
RÉUNIONS	145 000	146 094	(1 094)	101%
INTERPRÉTATION	135 000	-	135 000	0%
TRADUCTION	110 000	105 503	4 497	96%
ÉQUIPEMENT	25 000	3 574	21 426	14%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉ	75 000	19 994	55 006	27%
IMPRESSION	-	-	-	-
FRAIS IMPRÉVUS	10 000	-	10 000	0%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 293 200</b>	<b>727 765</b>	<b>565 435</b>	<b>56%</b>
Contribution add. SEY	(20 100)	-	(20 100)	0%
Frais de gestion des projets	175 128	29 019	146 109	17%
Risque de déficit	-	-	-	0%
FPR	25 000	112 867	(87 867)	451%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 071 765</b>	<b>1 719 444</b>	<b>2 352 321</b>	<b>42%</b>

## APPENDICE I Situation des contributions des membres au 30 avril 2022

	1	2	3	4
Membre	Arriérés de contribution au 1 janvier 2022 (toutes les années avant 2022)	Contribution 2022 due 2022	Contributions reçues en 2022	Total des arriérés de contributions (toutes les années)
AUSTRALIE	0	172 167	172 167	0
BANGLADESH	0	45 648	0	45 648
CHINE	0	100 640	0	100 640
COMORES	98 171	68 475	0	166 646
ÉRYTHRÉE	292 917	13 689	0	306 605
UNION EUROPÉENNE	0	858 406	858 406	1
FRANCE	0	141 314	141 314	0
INDE	0	154 305	154 305	0
INDONÉSIE	0	265 746	0	265 746
IRAN	1 913 714	202 744	0	2 116 458
JAPON	0	194 148	194 148	0
KENYA	0	64 304	64 304	0
CORÉE, Rép. de	0	217 024	0	217 024
MADAGASCAR	36 818	35 060	41 293	30 585
MALAISE	0	75 062	75 062	0
MALDIVES	0	137 385	137 385	0
MAURICE	0	170 685	0	170 685
MOZAMBIQUE	135 202	34 253	0	169 454
OMAN	0	190 162	190 162	0
PAKISTAN	13 298	99 309	0	112 606
PHILIPPINES	0	45 551	0	45 551
SEYCHELLES	0	229 284	229 284	0
SOMALIE	67 966	13 573	52 718	28 821
AFRIQUE DU SUD	0	62 896	0	62 896
SRI LANKA	0	122 439	0	122 439
SOUDAN	360 528	13 590	0	374 118
TANZANIE	74 202	67 949	142 151	0
THAÏLANDE	0	70 423	70 423	0
ROYAUME-UNI	0	159 386	159 386	0
YÉMEN	696 713	46 150	0	742 863
<b>Total</b>	<b>3 689 529</b>	<b>4 071 765</b>	<b>2 682 508</b>	<b>5 078 786</b>

Table 1.1 Ex Membre arriérés de contributions		Total des arriérés de contributions	
Membre	Total des arriérés de contributions	Membres	
BELIZE*	47 092	Ex-Membres	295 306
GUINÉE*	155 866	<b>Total</b>	<b>5 374 093</b>
SIERRA LEONE	66 097		
VANUATU*	26 251		
<b>Total</b>	<b>295 306</b>		